



2024/ 000

VILLE de SOTTEVILLE-LES-ROUEN

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19 et L2122-20,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2024-56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,

Considérant que Madame Claire FILLON, Attachée territoriale, exerce les fonctions de Cheffe du service Vie des écoles de la mairie de Sotteville-lès-Rouen et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour la signature des bons de commande.

**ARRETONS :**

Article 1 : Monsieur le Maire, Alexis RAGACHE, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Claire FILLON, pour la signature des bons de commande jusqu'à 1 000€ entrant dans la compétence du service Vie des écoles à compter du 25 mars 2024.

Article 2 : En cas d'empêchement, Madame Claire FILLON, Cheffe du service Vie des écoles peut donner délégation de signature à un chef ou une autre cheffe de service, de manière temporaire et exceptionnelle. Cette délégation de signature sera faite via le logiciel de signature des bons de commande qui octroie les droits d'accès nécessaires.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Service est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et une copie sera transmise au comptable de la collectivité.

**Sotteville-lès-Rouen,  
Le 25 mars 2024**

Notifié le : 26/03/24



**Maire,  
Conseiller Départemental,**

**Alexis RAGACHE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240325-2024-222-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024